

Compte rendu du Conseil Supérieur de la Statistique du 31 mars 2009:

Présences:

M. Serge Allegrezza (Président), Mme. Véronique Sinner (Secrétaire), MM. Jean Langers, John Haas, Guy Schuller, Nico Weydert (Comité de direction du STATEC), Mme. Alexandra Guarda-Rauchs, MM. Henri Brimer, Sylvain Hoffmann, Roland Nockels, Norry Dondelinger, Christian Eilert, Claude Wampach, Henri Antony, Georges Peiffer, Raymond Wagener (Membres), Mme. Christiane Mangan, M. Damien Welsch (Observateurs).

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la réunion du 10 mars 2008¹ est approuvé sans commentaires.

2. Présentation du rapport d'activité 2008 et évaluation des objectifs fixés

M. Serge Allegrezza, directeur du Statec, présente le rapport d'activité 2008² et souligne les progrès réalisés depuis la dernière réunion du CSS³.

3. Présentation du projet de loi portant organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques

M. Serge Allegrezza, directeur du Statec, présente le projet de loi portant organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques⁴ et notamment les aspects concernant le Conseil supérieur de la statistique (cf. point 4.3.3 du document susmentionné).

Citons un extrait du projet de loi:

"Trois nouveautés essentielles concernant les missions et le fonctionnement du Conseil supérieur sont introduites:

- Le Conseil est informé par le directeur du STATEC, en sa qualité de président de la Commission de coordination des statistiques publiques, sur les travaux et les décisions de cette Commission de coordination (article 6, paragraphe 4, du projet de loi);

- Le Conseil peut donner son avis sur les travaux et décisions de la Commission de coordination, c'est-à-dire en fait sur l'évolution de l'ensemble du système statistique national (article 9, paragraphe 10, du projet de loi);

- Il est clairement énoncé (art. 9., paragraphe 10) que le Conseil supérieur est constitué par les fournisseurs de données (entreprises et citoyens) et les utilisateurs des statistiques (entreprises, citoyens, médias, chercheurs, gouvernement). Les entreprises et les citoyens sont d'ailleurs aussi bien utilisateurs de statistiques que fournisseurs de données. En principe les travaux et les avis du Conseil supérieur devront donc à la fois tenir compte de l'aspect «charge de réponse» et de l'aspect «besoins des utilisateurs». Le règlement grand-ducal du 29 mars 1974 sera abrogé et remplacé par un règlement

¹ http://www.statec.public.lu/fr/statec/CSS/CR_mars_2008.pdf

² cf. http://www.statec.public.lu/fr/statec/rapports/PDF_Rapport_activite_2008.pdf

³ cf. statnews n°12 2009:

<http://www.statistiques.public.lu/fr/communiqués/entreprises/entreprises/2009/04/20090403/20090403.pdf>

⁴ cf. http://www.statec.public.lu/fr/statec/decouv_statec/loiSTATEC2009.pdf

tenant compte de la création de la Commission de coordination des statistiques publiques. La composition du Conseil sera revue en y intégrant les chercheurs et les médias. Cette composition fera abstraction des fournisseurs de données du secteur public qui - en tant que détenteurs des données servant à établir des statistiques publiques - font plutôt partie du système statistique national, c'est-à-dire doivent être situés parmi les producteurs de statistiques publiques. Des représentants des organismes publics comme la CSSF, l'IGSS, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, ou l'Administration des contributions directes sont actuellement membres du Conseil supérieur. Ce ne sera plus le cas si le présent projet de loi et le règlement grand-ducal afférent sont adoptés. Les organismes précités feront alors partie de la Commission de coordination des statistiques publiques.

En résumé, le Conseil supérieur de la statistique ne pourra donc pas seulement aviser l'orientation des travaux du STATEC, mais l'orientation des travaux de l'ensemble du système statistique public du Grand-Duché de Luxembourg. Les discussions qui auront lieu au sein du «Conseil supérieur» permettront aux producteurs des statistiques publiques de comprendre et d'anticiper les besoins des utilisateurs. Le Conseil supérieur pourra fixer, le cas échéant, les priorités des utilisateurs de statistiques publiques. En même temps, les fournisseurs de données pourront faire valoir leur point de vue (notamment concernant la charge de réponse) au sein du Conseil supérieur."

4. Présentation du Programme statistique

Les chefs de division présentent leurs objectifs pour l'année 2009 (cf. programme statistique 2009)⁵.

5. Discussion sur le Programme statistique

M. Serge Allegrezza (Président) admet que les progrès en ce qui concerne la simplification administrative sont très lents. La Centrale des bilans, dont les débuts remontent déjà à plus de 25 ans, en est un bon exemple malgré le soutien enthousiaste et permanent du Statec. De plus, il regrette qu'il y a parfois des effets pervers qui se manifestent: En essayant de simplifier pour certains acteurs on reporte la charge sur d'autres, plus faibles. Enfin, il faut régler les problèmes de sécurité liés aux questionnaires électroniques.

M. Norry Dondelinger (Chambre des métiers) s'engage à lancer un appel aux entreprises afin qu'elles répondent dans les meilleurs délais aux questionnaires Intrastat et à toute autre enquête menée par le Statec. Il est en effet important en temps de crise d'avoir de bonnes données afin de juger au mieux la situation actuelle. En ce qui concerne la simplification administrative, il souligne que beaucoup d'efforts ont été faits au niveau des statistiques. En effet, d'après une enquête menée auprès de leurs membres, la charge statistique ne représente que 3 à 4% de la charge administrative. Les procédures d'autorisation représentent une charge beaucoup plus importante. En revenant sur la présentation du programme statistique, il demande au responsable des comptes nationaux si la publication annoncée sur les PPP "L'enjeu des PPP (public private partnership) dans les comptes des administrations publiques" analyse l'incidence des PPP sur les finances publiques.

Mme. Alexandra Guarda-Rauchs (Experte) souligne la bonne collaboration entre le Statec, l'Observatoire de la compétitivité, le CRP Henri Tudor mais aussi avec les autres administrations. Elle note que dans le Programme Statistique, la liste des nouveaux modèles macroéconomiques en voie de développement (indicateurs précurseurs, équilibre général calculable (LuxMod) et modèle structurel (LSM) pourrait être complétée par le modèle à moyen terme développé en collaboration avec l'Observatoire de la compétitivité et le professeur Fontagné.

M. Raymond Wagener (IGSS) confirme que la collaboration avec le Statec est excellente depuis longtemps déjà et qu'elle devient de plus en plus intensive. Il est d'accord que le Statec joue à l'avenir le rôle de coordinateur pour les statistiques administratives, mais pas celui de pilote. Il est d'avis que le rôle de coordinateur se limite à veiller à une harmonisation

⁵ cf. http://www.statec.public.lu/fr/statec/rapports/PDF_Programme_statistique_2009.pdf

des données et des nomenclatures. Il est hors question que l'IGSS reçoive des instructions. En ce qui concerne le Programme statistique, il renvoie à la page 18, point 8. Santé, dans lequel il est fait référence au règlement communautaire "Statistiques communautaires de la santé publique et de la santé et de la sécurité au travail" qui entrera prochainement en vigueur et qui prévoit la fourniture de nombreuses statistiques dans le domaine de la santé. Il note que ce règlement représente beaucoup de travail pour l'IGSS, qui est en charge de l'établissement des statistiques dans ce domaine. Un autre point qu'il relève est celui de la révision des codes CITEP (Classification Internationale Type des Professions). Actuellement l'IGSS est en train d'introduire ce code pour les nouvelles inscriptions, mais il reste encore à mettre à jour tout le stock d'inscrits ainsi que l'introduction de la révision de la classification. Cette information supplémentaire dans les fichiers de la sécurité sociale permettra une meilleure analyse de l'emploi. Les fichiers de la sécurité sociale représentent encore quelques lacunes. Ainsi, les agents locaux et fonctionnaires internationaux, travaillant pour les institutions internationales (UE p.ex.) ne sont pas repris dans ces fichiers. Aussi, le RGPP (Répertoire Général des Personnes Physiques) n'est pas fiable. Il demande au responsable des statistiques sociales s'il n'y a pas d'initiatives d'amélioration prévues dans ce domaine.

M. Norry Dondelinger (Chambre des métiers) rajoute une question sur la possibilité d'avoir des données sur l'évolution des prix immobiliers avec séparation des prix des bâtiments et des terrains.

M. Christian Eilert (ACA) demande: Si le nombre des Notes de Conjoncture (NDC) passe de trois à deux afin de pouvoir réaliser plus d'études, quelles sont ces études/chapitres supplémentaires? Est-ce qu'il y aura aussi plus d'informations sur le secteur des assurances? Est-ce que d'autres publications remplaceront la 3^{ème} NDC?

M. Serge Allegrezza (Président) explique que le passage de 3 à 2 NDC a permis de consacrer plus de temps à l'analyse conjoncturelle et à l'approfondissement des recherches portant sur des questions importantes touchant à l'actualité conjoncturelle. Le nouveau calendrier prévoit maintenant une NDC début décembre et une autre début juin. Le calendrier correspond à celui des prévisions issues par les principales organisations internationales et tient également compte des échéances nationales (disponibilité de statistiques, calendrier budgétaire). Les mises à jour intermédiaires des prévisions ainsi que l'évolution de la situation conjoncturelle sont régulièrement commentés dans le conjoncture flash (publication mensuelle) et publiés sur le portail statistique. En ce qui concerne les statistiques sur le logement, M. Allegrezza doit avouer que les chiffres disponibles, provenant de l'administration de l'enregistrement, sont toujours insuffisants, malgré les progrès réalisés. Les données fournies par l'observatoire de l'habitat ne sont guère une alternative valable. Toutefois, la situation est en train de s'améliorer lentement.

M. Jean Langers (chef de la division B: Statistiques sociales) explique que la nouvelle classification CITEP-08 est déjà d'application mais qu'à l'aide d'une table de correspondance l'ancienne CITEP-88 peut facilement être converti. Toutefois le problème de la mise-à-jour des stocks reste d'envergure. En ce qui concerne les principaux registres nationaux de personnes, RGPP-Répertoire Général des Personnes Physiques et registre de la sécurité sociale, un troisième registre "registre des immeubles et logements" va être créé sur base du RP2011. Ainsi pourra-t-on croiser les registres de manière à obtenir des enregistrements fiables.

M. John Haas (chef adjoint de la division C: Comptes Nationaux, Conjoncture et Statistiques d'entreprises) explique que le document "L'enjeu des PPP (public private partnership) dans les comptes des administrations publiques", qui sortira bientôt dans la série "Économie et statistiques"⁶, est le résultat d'un mémoire de fin de stage et que le but du travail était d'analyser le traitement des PPP dans le cadre des comptes nationaux luxembourgeois. Ainsi s'agit-il plutôt d'un travail méthodologique que d'une analyse chiffrée.

Mme. Christiane Mangen (Observatrice: Présidente du CNSAE) déclare qu'une des priorités du CNSAE est l'avancement de la centrale des bilans. Une autre en est l'amélioration de la coopération inter-administrations.

⁶ http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/Economie_et_statistiques/index.html

M. Serge Allegrezza (Président) annonce qu'un statnews sortira à l'occasion de la réunion du CSS⁷ dans lequel un appel sera lancé aux entreprises afin qu'elles répondent avec célérité et précision aux enquêtes du Statec en ce temps de crise, afin que les décideurs publics et privés puissent disposer d'une information statistique fiable.

6. Conclusion et avis du CSS sur le Programme statistique 2009

Le Conseil Supérieur de la Statistique donne un **avis positif** sur le Programme statistique 2009 et se déclare satisfait du Bilan statistique 2008.

Véronique SINNER

⁷ Cf. <http://www.statistiques.public.lu/fr/communiques/entreprises/entreprises/2009/04/20090403/20090403.pdf>